

LE CHEF
DU
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

Du 24 mai 1957.

Confidentielle

p. B. 22.11.0., n° 12.

Protocole

Le Ministre *S c h a f f n e r* m'a déclaré récemment qu'il refusait toutes les invitations qu'il reçoit de chefs de missions diplomatiques à Berne. Il a constaté, en effet, qu'invité chez des diplomates, il est toujours placé après tous les ambassadeurs étrangers. Il estime que ce traitement n'est pas admissible.

Il y aurait lieu d'examiner si une révision du règlement protocolaire ne serait pas justifiée. Elle pourrait s'expliquer par le fait que la situation s'est modifiée à la suite de l'ouverture à Berne de nombreuses ambassades. Si des diplomates étrangers invitent des fonctionnaires supérieurs qui ont de lourdes responsabilités dans l'administration fédérale et qui ont un poste correspondant à celui des sous-secrétaires d'Etat dans d'autres pays, ils doivent, me semble-t-il, avoir des égards pour eux. Parmi les chefs de division, il y en a trois dont le rang protocolaire devrait être revu: le Secrétaire général du Département politique, le Directeur de la Division du commerce et le Directeur de l'Administration fédérale des finances.

La situation est naturellement différente lorsque les mêmes fonctionnaires sont invités par des Suisses. Là il n'y a pas de doute qu'ils doivent être placés après les ambassadeurs.

Je vous serais reconnaissant d'examiner la question et de m'en parler.

M. S.

Copie à: Monsieur le Ministre Kohli
Monsieur le Ministre Clottu
Monsieur le Ministre de Rham